

Atelier local

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation : Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Vendée (SPIP 85)

Date de l'atelier : 25 octobre au 1^{er} décembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 37

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : Personnes placées sous main de justice, actuellement suivies en milieu ouvert par le service du SPIP 85, hommes et femmes. Certains d'entre eux ont également fait l'objet d'un suivi en milieu fermé.

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons dupliquer le tableau. Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne au tableau. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique :	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Nécessité de simplifier, d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement de la justice, de renforcer son efficacité – est aujourd'hui souvent encombrée, trop lente, trop expéditive et parfois injuste	<p>Améliorer les conditions de la garde à vue (conditions matérielles, propreté des cellules...).</p> <p>Mise en place d'un suivi psychologique des forces de l'ordre – Interventions et auditions des forces de l'ordre filmées.</p> <p>Temps de rendu de la justice : Réduire le délai entre les faits et la décision de jugement –</p> <p>Temps d'exécution de la justice : Réduire le délai entre le prononcé et l'exécution de la peine – Accélérer les convocations</p> <p>Donner des moyens humains à la justice (magistrats, greffiers, personnels SPIP...) : accélération des délais et qualité des échanges.</p>

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

	<p>Plus d'humanité et d'écoute des hommes. Revoir la formation à l'école nationale de la magistrature (ENM) pour ancrer davantage les magistrats dans les réalités et faciliter la compréhension des auteurs.</p> <p>Le magistrat doit avoir plus de temps pour écouter, il ne doit faire les entretiens à la chaîne.</p> <p>Instruction moins à charge et plus approfondie. Plus de compréhension face à la personne jugée, meilleure prise en compte de l'impact de la peine sur la vie familiale, sociale et professionnelle.</p> <p>Meilleure prise en compte et compréhension des situations individuelles pour prononcer une peine plus individualisée et plus juste.</p> <p>Aller au plus près de la population : audiences organisées en mairie pour les petites infractions.</p> <p>Renforcer les peines pour certains délinquants : délinquants sexuels primaires, pédophiles... et leurs conditions de détention.</p> <p>La justice doit être mieux expliquée. Le vocabulaire utilisé et les procédures doivent être expliqués et simplifiés. L'auteur doit être préparé au procès.</p> <p>Les peines doivent être réellement effectuées afin d'éviter la récidive.</p> <p>Expliquer à la presse les jugements pour obtenir une médiatisation raisonnable et équilibrée.</p>
<p>Nécessité d'un accompagnement renforcé pour le mise en cause, puis le condamné.</p>	<p>Mise en place de l'aide juridictionnelle : simplifier la constitution du dossier et en élargir l'accès.</p> <p>Rôle de l'avocat : ne doit pas être un faire-valoir – doit avoir le temps d'échanger avec lui.</p> <p>Mise en place d'un suivi psychologique dès la garde à vue.</p>

	<p>Améliorer l'accompagnement des condamnés pour gérer les conséquences psychologiques et sociales des décisions rendues.</p> <p>Allonger le suivi justice des personnes fragiles.</p> <p>Mise en place d'informations collectives, de groupes de parole, d'espaces pour partager ses expériences.</p> <p>Importance de l'accès aux activités proposées en milieu fermé, du travail de réinsertion dès la détention.</p> <p>Mise en place facilité et renforcé aux soins, à la prise en charge des addictions...</p> <p>Renforcer le suivi par le SPIP (prise de conscience/faits et /mauvaises attitudes dans la vie personnelle et professionnelle, remise en question/faits, parcours, fréquentations, engagement de soins, préparation à la sortie, suivi paiement victimes...). Ce suivi consiste tout à la fois en une assistance, des conseils, des et un accompagnement cadré.</p> <p>Mise sous tutelle : renouvellement tous les ans et faciliter la levée de celle-ci.</p> <p>Augmenter le nombre de personnels pénitentiaires pour assurer une meilleure prise en charge des personnes détenues.</p> <p>Dématérialiser les informations pour permettre un suivi plus rapide et plus pertinent.</p>
<p>Renforcer la politique d'aménagements de peines et l'individualisation des décisions prises</p>	<p>Intérêt des aménagements de peines.</p> <p>Renforcer la surveillance électronique et le suivi du SPIP : permet de donner du cadre, de maintenir la vie de famille, la socialisation, l'accès ou le maintien d'un travail.</p> <p>Importance de l'obligation de travail : car oblige à se lever, à respecter les règles – importance de l'insertion dans la société.</p>